

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion
du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 8 mars 2013 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1300119A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 2° et R. 4138-30 à 4138-33;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la convention en date du 18 décembre 2012,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant Mickaël Terosier (NIGEND : 00302221 – NLS : 8090405 – NID : 0160041767) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans renouvelable du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 (inclus) en qualité d'officier formateur auprès de l'École nationale de l'aviation civile à Toulouse.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 7, avenue Édouard-Belin, BP 54005, 31055 Toulouse Cedex 4.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par la gendarmerie des transports aériens.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT